Centre de loisirs 6-8ans

Le Programme des

Vacances d'automne
Du 20 au 31 octobre 2025

Semaine du 20 au 24 Octobre

Les esprits de la forêt enchantée

« Sam et Mononoké sont à la recherche des cinq sylvains, les petits esprits de la forêt »

LUNDI 20/10

Matin : Atelier créatif « Décoration de la forêt enchantée et rencontre de Mononoké et de Sam le samouraï »

Après-Midi : Jeu sportif « Sauras-tu relever la mission de Mononoké ? »
Activité manuelle « Aide Mononoké à décorer l'arbre magique »

MARDI 21/10

Matin : Activité manuelle « Fabrique les petits habitants de la forêt »
Jeu sportif « Sauras-tu éviter le champignon vénéneux ? »

Après-Midi : Grand jeu « Qui attrapera le plus de branches dans la forêt ? »

MERCREDI 22/10

Sortie journée : Dans le cadre du festival les « Forestivités »
Nous allons participer à un Jeu de piste dans la forêt
de Saint Christophe La grotte

JEUDI 23/10

Matin : Activité manuelle : « Fabrique l'épée du chevalier des bois »

Après-Midi : Jeu sportif « Attrape le chapeau du champignon »

Les familles sont invitées à venir se promener dans notre forêt à partir de 17h.

VENDREDI 24/10

Matin : Activité manuelle « dessine ce que tu vois à travers
les yeux de Mononoké»

Après-Midi : Jeu sportif « Attrape le plus d'esprits dans la forêt enchantée »

Gouter festif pour célébrer le grand protecteur de la forêt

Semaine du 27 au 31 Octobre

Halloween

« Un mystérieux grimoire est ouvert accidentellement : plusieurs créatures se sont échappées.
Aide-nous à les attraper »

Cette semaine, le groupe des 6/8 ans et le groupe des 8/12 ans fusionnent leurs activités
Autour du projet commun « La danse du manoir »
(Représentation prévue vendredi dans le parc de la mairie pour l'évènement « halloween »)

LUNDI 27/10 : Zumbie, le danseur de zumba

Matin : Activité manuelle pour décorer la salle « Bienvenue dans le manoir de Jean Sans-Peur »
Projet « la danse du manoir »

Après-Midi : Activité artistique « créé une main de zombie » avec des pastels secs
Activité sportive « la course de Zumbie, seras-tu plus rapide que lui ? »

MARDI 28/10 : Garou, le loup-garou symphonique

Matin : Activité créative « La pleine lune de Garou » à la manière de Van Gogh
Projet « la danse du manoir »
Initiation « hip hop » avec intervenant spécialisé

Après-Midi : Activité musicale « La symphonie de Garou »
Jeu d'ambiance « Le loup-garou en concert »
Initiation « hip hop » avec intervenant spécialisé

MERCREI 29/10 : Papi momie, le vieux pharaon

Matin : Activité de fabrication « Ton beau pharaon »
Projet « la danse du manoir »

Après-Midi : Jeu collectif « Les momies endormies »
Activité de parcours sportif « Ne casse pas le ruban de la momie »

JEUDI 30/10 : Bob, le vampire végétarien

Matin : Activité de fabrication « Bob le vampire végétarien »
Projet « la danse du manoir »

Après-Midi : Jeu sportif « Attention, Bob le vampire a faim »

VENDREDI 31/10 : Gazouille, la gargouille en carton

Matin : Jeu sportif « l'envol de Gazouille la gargouille »
Projet « la danse du manoir »

Après-Midi : évènement « halloween » et représentation de « la danse du manoir » dans le parc de la mairie

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Centre de Loisirs est géré par la mairie de Saint-Ismier. Il est habilité par le ministère de la Jeunesse et des Sports et il fonctionne en suivant un projet éducatif et un projet pédagogique. Vous pouvez les consulter au centre.

Le Centre de loisirs participe à la démarche qualité mise en place par la CAF sur la thématique « Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs ».

CENTRE DE LOISIRS – CLOS MARCHAND

Avenue de la Dent de Crolles 38330 Saint-Ismier

CONTACTS :
Centre de loisirs : **06.86.60.01.78**
Accueil service EJS : **04.76.52.93.69**
E-mail : **loisirs.3-12@saint-ismier.fr**

HORAIRES D'ACCUEIL :

- **Le matin : de 8h à 9h**
- **Le soir : de 17h à 18h**

Ces horaires doivent impérativement être respectés.

AU CENTRE :

- Le repas et le goûter sont fournis par le centre de loisirs.
- Prévoir une gourde notée au nom de l'enfant.
- Prévoir des affaires de rechange pour les petits.
- Les enfants font des activités manuelles et du sport, nous conseillons donc aux parents de leur mettre des vêtements usagés.

Les animateurs ne seront pas responsables d'éventuelles détériorations des vêtements.

- **Les bijoux et objets de valeur personnelle ou sentimentale sont sous la responsabilité du propriétaire.**

LES SORTIES :
Prévoir un sac à dos avec une gourde et une tenue adaptée à la sortie.

EN CAS DE TRAITEMENT MEDICAL :
Si votre enfant doit prendre un traitement durant la journée, vous devez fournir à la directrice les médicaments accompagnés de l'ordonnance.
Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance. Vous ne devez en aucun cas, mettre des médicaments même homéopathiques dans le sac de votre enfant.

TARIFS (repas et goûters compris)

Tarif Minimum QF<240
Tarif Maximum QF>2501
Journée avec repas
Min : 5.82€ Max : 32.84€
Tarif extérieur (majoration de 30%)
Min :7.57€ Max : 42.69€

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Depuis votre espace famille My Perischool.
https://saintismier.myperischool.fr

⇨ **À partir du 06/10/2025 à 18h30** pour les parents qui habitent ou travaillent sur la commune**,**

⇨ **À partir du 09/10/2025 à 18h30** pour les extérieurs **selon places restantes**

Modifications possibles en ligne jusqu'à 7 jours avant 9h30.
*(Ex : pour le jeudi 23/10 modifications possibles jusqu'au jeudi 16/10 avant **9h30**)*

ATTENTION

- Aucune inscription, ne sera prise par téléphone.
- Aucune inscription, ne sera prise avant les dates d'inscription en ligne.

DOCUMENTS A DEPOSER SUR VOTRE ESPACE FAMILLE MYPERISCHOOL LORS DE LA CREATION DU DOSSIER :

- Vaccins, justificatif de domicile, attestation d'assurance extra-scolaire, attestation quotient familial ou le dernier avis d'imposition.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement sera à effectuer après les vacances, dès la mise en ligne de la facture.
ATTENTION : les factures sont dématérialisées et disponibles sur votre espace familles

- ** Par carte bancaire via votre espace My Perischool
- ** Par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public),
- ** Par chèques vacances,
- ** Par chèques CESU,
- ** En espèces (max 300€)

Auprès du pôle Enfance-Jeunesse-Scolaire de la Mairie.

Seules les absences justifiées par un certificat médical dans les 48 h suivant l'absence ne seront pas facturées.

Service EJS, Maison Belledonne, annexe de la mairie
Le Clos Faure 38330 Saint-Ismier